

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 9 juillet 2015**

Le neuf juillet deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Véronique VAUDELLE, Sophie GOUMAZ, David BOURGEOIS, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Murielle MARINELLI-LAVIGNE donne pouvoir à Yves MARIE
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Antony DOUEZY
Peggy GUILLER donne pouvoir à Lydia GALOPIN

Absents excusés :

Romain GRUGIER, Axel TROTIGNON, Pierre COUTURIER, Elodie GRYGULA, Catherine GALIEGUE.

Absentes :

Nathalie BIETRY, Lucie ANDRIEU

Le Maire nomme Véronique VAUDELLE, secrétaire de séance.

PREAMBULE : OBJET DE LA CONVOCATION

Compte tenu de l'absence de quorum à la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2015, et conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut réunir à nouveau le Conseil Municipal dans un délai de 3 jours « francs ».

Or, l'envoi de la convocation, de l'ordre du jour et de la note de synthèse de cette présente séance du Conseil a respecté les cinq jours francs. Par ailleurs, le quorum est atteint. En conséquence, cette séance se déroule dans un contexte ordinaire.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour :

Aucune remarque ou question n'est formulée.

L'additif à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2015

Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2015

Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I / INFORMATIONS

1. Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu de la Commission des Travaux du 26 mai.

Communauté de Communes du Val de Voise :

- Compte rendu de la Commission des Finances du 8 juin ;
- Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juin.

Divers :

- Comptes rendus du cabinet 3'A Architectes des réunions de chantier des 18 mai, 1^{er} 8, 15, 22 et 29 juin concernant les travaux du futur centre technique municipal ;
- Procès-verbal sommaire de la séance du 21 mai du Conseil d'administration du CCAS ;
- Compte rendu du cabinet Verdi de la réunion du 28 mai concernant le projet de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Mesnil / Baglainval ;
- Compte rendu synthétique de l'Assemblée générale d'Approllys du 13 mai ;
- Compte rendu synthétique de l'assemblée générale du SDE du 19 mai ;
- Compte rendu du Cabinet d'architecture Régis Martin de la réunion de chantier du 19 juin concernant les travaux de l'église (consolidation du contrefort nord et création d'un accès PMR) ;
- Compte rendu du Conseil de l'école maternelle du 9 juin ;
- Compte rendu du Conseil de l'école élémentaire du 19 juin ;
- Compte rendu du Comité de pilotage du 28 mai relatif à l'étude pour le regroupement des Communautés de Communes des portes franciliennes ;
- Compte rendu de la séance du SIRMATCOM du 30 juin et rapport d'activité 2014 ;
- Procès-verbal de la séance du SIVOS du 2 juillet.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Il reviendra, dans les questions diverses, sur les demandes de complément de Christian LAPEYRE concernant le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juin.

2. Communication des documents des accueils périscolaires

Dans le cadre de l'élaboration du PEDT 2015/2016, la Commune projette d'améliorer sa communication par la simplification des formulaires, notamment d'inscription et de faciliter l'accès aux documents.

Pour l'année scolaire 2015/2016, le dossier d'inscription sera désormais identique pour les maternels et élémentaires. Les plannings d'inscription pour les TAP et le reste du périscolaire font l'objet d'un seul formulaire.

L'ensemble des documents (planning d'inscription et d'activités, dossier d'inscription, règlements des Centres) est téléchargeable sur le site de la Commune. Le PEDT 2015/2016 sera inclus dès réception du document signé de l'ensemble des partenaires (CAF, DDCSPP et Inspection Académique)

3. Remplacement Agent d'accueil / Etat Civil

Dans la cadre du remplacement d'un agent en congé de maternité, la Commune emploie une personne en CUI (Contrat Unique d'Insertion) financé par l'Etat depuis le 1^{er} juillet 2015 pendant 1 an à raison de 20h/semaine pour occuper le poste d'agent d'accueil et d'Etat Civil.

Ce poste est financé à hauteur de 80 % par l'Etat.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom adresse	terrain	Cadastre	Superficie	
28/04/2015	MAITRE MUNOZ	Consorts ARRAULT	Balesmesses	ZB n°348	1020 m ²	Non exercé le 18/05/2015
28/04/2015	MAITRE MUNOZ	Consorts ARRAULT	Balesmesses	ZB n° 349	1072 m ²	Non exercé le 18/05/2015
13/05/2015	MAITRE JOURDIN	MR ET MME JEAN DELLA VALLE	7 CHEMIN DE GERMONVAL	ZI 312 ET ZI 313	1346 m ²	Non exercé le 26 /05/2015
05/05/2015	MAITRE LABBE	CONSORTS ALMEIDA MOREIRA	20 ROUTE D'AUNEAU	AB 236	943 m ²	Non exercé le 26 /05/2015
12/05/2015	MAITRE HERINGER-RAMEAUX	CONSORTS BAGOT	4 ALLEE DES SOUFFLETS	ZK 590	619 m ²	Non exercé le 26 /05/2015
19/05/2015	MAITRE LABARTHE	CONSORTS GIRAULT	5 CHEMIN DE GERMONVAL	AC 90/768	968 m ²	Non exercé le 27 /05/2015
04/06/2015	MAITRE BOZELLEC	CONSORTS SPATSCHKEK	2 CHEMIN DE GERMONVAL	ZI 0353 /ZI 0354/ ZI 0378/ ZI 0381	402 m ²	Non exercé le 05 /06/2015
04/06/2015	MAITRE GIRARDOT-FILLION	MONSIEUR ET MADAME FERRER	25 RUE DES ROSEAUX	ZK 589	564 m ²	Non exercé le 05 /06/2015

Myriam ROUILLARD se renseigne sur le terrain « Balesmesses ». Le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain encore non urbanisé à Baglainval.

Eric TABARINO souhaite connaître la définition de « consorts ». Le Maire répond qu'il s'agit de plusieurs propriétaires de la même famille.

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
COFISE	Billodrome	divers	2 052.00	2 462.40	INV
GUILLEBERT	Arroseur rainmobile	Espaces verts	999.00	1 198.80	INV
PROMOSOFT	Unité centrale	Centre de loisirs élémentaire	925.51	1 110.61	INV
SIGNAL FR	2 TBI	Ecole Primaire	5 215.84	6 259.00	INV
SOLOMAT	Revêtement sol	Gymnase	7 510.00	9 012.00	INV
AEB	Location nacelle-Réfection peinture	Dojo	854.50	1 025.40	FCT
CPPO	peintures	Dojo	582.24	698.69	FCT
LABYRINTHES	Achat de livres	Bibliothèque	666.67	800.00	FCT
MAJUSCULE	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	550.41	660.49	FCT
MSD	Peintures routières	Voirie	689.95	827.94	FCT
NLU	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	1 268.36	1 522.03	FCT
NLU	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	2 321.74	2 786.08	FCT
PLD	Remplacement moteur levage	Camion benne	998.55	1 196.26	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Le Maire informe l'assemblée que l'arroseur indiqué dans la liste a été volé vraisemblablement dans la nuit de dimanche à lundi. Un nouvel arroseur est commandé puisqu'il faut arroser le terrain compte tenu de l'absence de précipitations. Sur ce sujet, le Maire précise que les restrictions liées à l'utilisation de l'eau sont limitées aux ponctions dans les rivières. Le réseau d'eau potable n'est pas concerné, le terrain peut donc être arrosé.

3. Attribution de marché public – Acquisition d'un serveur informatique et Prestation d'assistance informatique forfaitaire et à la commande

En séance du 20 avril 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des offres suite à la consultation. Après étude, les membres de la Commission ont orienté leur choix et ont chargé l'administration de procéder à une négociation tarifaire.

Le marché de prestation informatique a été attribué, après négociation, à la société Promosoft pour 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 selon les modalités suivantes :

Solution de base (serveur physique en mairie) + option 2 (sauvegarde déportée) + maintenance.

En prix HT

- Serveur : 1 995,00 €
- Installation serveur : 1 247,03 € (- 117,46 € après négociation)
- Logiciel et installation : 160,00 €
- Contrat d'assistance et Télé assistance : 2 960,00 €/an, soit 11 840,00 € sur la durée du marché. (- 1 584,00 € TTC sur la durée du marché après négociation)
- Forfait Sauvegarde déportée : 1 000,00 € (- 93,25 € après négociation)

Alexandre DAVAL donne des précisions sur le choix de la sauvegarde déportée. En effet, le système actuel de sauvegarde est en Mairie dans la même pièce que le serveur. En conséquence, dans la perspective d'un incendie, l'ensemble des données de la Commune serait perdu. La sauvegarde déportée sur le site de l'exploitant permet donc une sécurisation. La sauvegarde actuelle sera toutefois conservée.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical (190 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 mai 2015.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Maire rappelle les décisions prises par le Conseil concernant l'installation de 2 bornes de recharge sur le parking du lotissement de la Tour et à proximité de la salle polyvalente.

Eric TABARINO se renseigne sur les modalités de coût d'une recharge. Julie LECOMTE répond que le système fonctionne avec une carte qui sera dans un premier temps gratuite puis par abonnement. Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une période d'incitation de 1 an.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du SDE 28 pour permettre la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.*

2. Projet de modification des statuts du SMEP (ex-SCOT)

Par délibération en date du 10 mars 2015, le Comité syndical du SMCOT (Syndicat Mixte Intercommunal de Schéma de Cohérence Territoriale, d'Etude et de Programmation des Portes

Franciliennes) s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes des 4 vallées. En conséquence, les statuts et la dénomination du syndicat sont modifiés (projet de modification des statuts transmis aux élus).

En séance du 29 juin 2015, la Communauté de Communes s'est positionnée favorablement sur ce changement. Par incidence, chaque Commune membre doit également se prononcer.

Le Maire rappelle les compétences du SMEP, à savoir celles du SCOT et du contrat régional.

Adrienne PETIT s'interroge sur le bénéfice d'un tel changement. Il est en fait une conséquence de la création du « Grand Chartres ». En effet, historiquement le SIPAC englobait le territoire de notre SCOT, celui des 4 vallées, avec l'agglomération de Chartres et sa partie ouest. A la création du « Grand Chartres », le SIPAC a été dissous. Le périmètre du SCOT a ainsi été la base de création du SMEP auquel il faut donc maintenant ajouter la quatrième intercommunalité, celle des 4 vallées (Nogent le Roi), étant précisé que la Communauté de Communes d'Auneau ne fait pas partie de notre SCOT.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des 4 vallées ;*
- *Approuve le changement de dénomination : Syndicat Mixte Intercommunal de Schéma de Cohérence Territoriale, d'Etude et de Programmation des Portes Franciliennes ;*
- *Valide les statuts ainsi modifiés*

3. Evaluation des risques professionnels pour l'élaboration du document unique **DEMANDE DE SUBVENTION AU FNP (Fonds National de Prévention) de la CNRACL**

Le décret 200-542 du 16 juin 2000, modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale, est venu réaffirmer l'obligation pour l'ensemble des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.

Cette démarche est formalisée par l'élaboration et le suivi d'un document d'évaluation des risques professionnels (EVRP): le document unique.

Le document unique est tenu à la disposition des instances paritaires (Comité d'Hygiène et Sécurité ou Comité Technique), des agents de la collectivité, de l'assistant de prévention, de l'inspection du travail, de la gendarmerie et du médecin de prévention.

Avec l'appui du Centre de Gestion, la Commune s'est engagée dans le processus d'élaboration de son document unique depuis septembre 2014.

Le Maire ajoute que la santé au travail est un sujet important puisqu'elle concerne l'intégrité des agents.

Le planning prévisionnel avait été établi comme suit :

- Décembre 2014 : désignation d'un assistant de prévention : il s'agit de l'agent communal qui s'occupe de l'élaboration et du suivi du document unique.
- Février 2015 : signature de l'engagement réciproque entre la Commune, le CCAS et le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir pour un partenariat pour la réalisation du document unique à fin novembre.
- 3, 12 et 17 mars 2015 : réunions d'information, menées par l'assistant de prévention, aux agents de la Commune sur le déroulement du dispositif
- Avril à septembre 2015 : entretien individuel, mené par l'assistant de prévention, avec chaque agent pour évaluer et hiérarchiser les risques de chaque poste.
- Octobre 2015 : formalisation et rédaction du document unique et du plan d'actions.
- 26 Novembre 2015 : avis du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) du Centre de Gestion.

Or, l'assistant de prévention nommé a depuis muté au Conseil Départemental. Il s'agissait de l'agent en charge du service urbanisme. Le nouvel agent en charge de l'urbanisme a donc été nommé assistant de prévention. En conséquence, le planning prévisionnel a été décalé et la finalisation du processus est convenue avec le centre de gestion pour février 2016.

Dans ce cadre de partenariat avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

Le FNP a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le montant de la subvention serait de l'ordre de 4 888 € pour la Commune et 320 € pour le CCAS.

Il est convenu que l'assistant de prévention de la Commune s'occupe également du CCAS. En tant que Collectivité Territoriale indépendante, le CCAS devra toutefois également délibérer pour cette demande de subvention.

Adrienne PETIT note que la subvention proposée ne couvre pas l'embauche d'un personnel pour cette mission spécifique. Le Maire confirme que le format du personnel n'a pas évolué malgré ce travail supplémentaire.

Le CCAS a délibéré en séance du 7 juillet pour sa demande de subvention sur le sujet.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du FNP de la CNRACL et à signer tout document afférent dans le cadre de l'élaboration du document unique de la Commune en partenariat avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.*

4. ZK 157 – Poursuite de la déclaration d'utilité publique

En séance du 2 février 2014, le Conseil Municipal a chargé le Maire de réactiver l'acquisition de la parcelle ZK n° 157 par voie amiable ou d'expropriation.

L'enquête publique unique, préalable à la DUP pour l'installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et parcellaire en vue de l'identification des propriétaires, s'est tenue du 4 mai au 9 juin.

Le Maire retrace l'historique de cette affaire qui dure depuis 25 ans. Il est précisé que la valeur du terrain est estimée par le service du Domaine pour un montant d'environ 10 000 € à se partager entre de très nombreux héritiers.

Au vue des conclusions favorables du Commissaire Enquêteur, transmises aux Elus, le Maire propose de poursuivre la procédure.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la poursuite de la DUP pour l'installation d'un bassin de rétention ZA St Mathieu.*

5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
CPPO	10 miroirs	Bâtiments communaux	280.00	336.00	INV
PROMOSOFT	Imprimante + sauvegarde	CTR Maternel	451.03	541.24	INV

L'installation des miroirs contribuera à satisfaire nos obligations d'accueil des personnes à mobilité réduite dans nos ERP (établissement recevant du public).

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour affecter en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

6. Vente d'une tondeuse

La Commune a procédé au remplacement d'une tondeuse à gazon en mai 2015 pour un montant de 990 € HT. En effet, le précédent matériel acquis en 2007 pour un montant de 857,23 € HT est

économiquement irréparable (devis de remise en état de 1 184,26 € HT, essentiellement pour la transmission).

Deux agents de la Commune se sont déclarés intéressés pour acquérir cet ancien matériel pour leur usage domestique. Un agent a fait une proposition écrite.

Le Maire propose donc de céder la tondeuse à M Joaquim CARVALHO pour un montant de 50 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la vente de cette tondeuse et sur la proposition de Monsieur Joaquim CARVALHO pour un montant de 50 €.*

7. Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Val de Voise Péri-scolaire du mercredi après-midi

La réforme des rythmes scolaires a pour conséquence pour Gallardon, l'ajout d'une matinée supplémentaire le mercredi. Par incidence, le mercredi après-midi devient péri-scolaire (Accueil qui a lieu lorsqu'il y a école dans la journée). Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 a confirmé ce changement. Par dérogation, et compte tenu de l'ensemble des déclarations CAF pour l'année scolaire 2014/2015 effectuées en juin 2014, le fonctionnement historique a perduré jusqu'en juin 2015.

Il est donc convenu que les modifications soient effectives en septembre 2015.

Or, la Commune ne dispose pas de la compétence de restauration, ni de marché de déplacements en car (sorties). Par ailleurs, cela modifie les fonctionnements actuels de la Communauté de Communes et des Communes membres, ainsi que la répartition de mise à disposition des agents d'animation de la Commune pour l'extrascolaire.

En accord avec la Préfecture, la Communauté de Communes aura l'autorisation, dès la rentrée scolaire 2015, de prendre la seule compétence péri-scolaire du mercredi après-midi après l'école, ce qui inclut la restauration et permettra de laisser le fonctionnement administratif en l'état. Il s'agit donc de régulariser la situation actuelle.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, les Conseils Municipaux des Communes membres doivent se prononcer dans les trois mois.

Alexandre DAVAL s'étonne que l'occasion n'ait pas été saisie pour transférer l'ensemble du péri-scolaire. Le Maire rappelle que depuis le départ, c'est-à-dire le transfert de l'extrascolaire, il avait milité pour le transfert total de l'activité. Cela aurait permis une simplification pour les utilisateurs (interlocuteur unique) et pour la gestion des personnels qui ont depuis une double hiérarchie. Le sujet du transfert du péri-scolaire a été évoqué pour la rentrée scolaire 2015. A ce jour, il n'en est plus question. Le Maire réaffirme toutefois la cohérence de tout transférer.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val de Voise concernant la « gestion, restauration et animation péri-scolaire du mercredi après-midi ».*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Travaux du Dojo

Christian LAPEYRE salue la qualité du travail effectué par les agents des services techniques de la Commune concernant le nettoyage et la rénovation de la charpente extérieure du Dojo.

Compte rendu de la séance de la Communauté de Communes du 29 juin

Christian LAPEYRE revient sur sa demande de précision s'agissant du tableau page 6 sur les subventions demandées au contrat régional. Le Maire précise qu'il s'agit de subventions liées au contrat régional gérées par le SMEP. L'enveloppe globale disponible est répartie selon plusieurs items (énergies, ...). Deux communes du Val de Voise ont présenté des projets : Bleury-Saint Symphorien et Gallardon. Les demandes sont supérieures aux crédits disponibles, il a donc été nécessaire de réajuster

les montants pour rentrer dans l'enveloppe. De surcroît, il y a une concurrence sur l'enveloppe générale. Finalement après négociation, et contrairement à la proposition de la Communauté de communes, le projet de terrain de football synthétique de Gallardon sera inscrit au contrat régional. Ceci ne veut pas pour autant dire que le projet se fera, puisqu'il sera nécessaire de disposer de l'ensemble du financement, mais nous sommes positionnés.

Christian LAPEYRE se renseigne sur les décisionnaires des projets à l'échelle de la Commune. Le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil a été prise en début de mandat pour fixer les projets à inscrire dans le contrat régional. A l'issue, des fiches projets ont été produites puis transmises en SMEP pour définir les subventions attribuées sur cinq ans.

Au fil du temps, nos priorités seront déterminées et inscrites progressivement au budget communal. Or, compte tenu de l'évolution actuelle des données budgétaires (baisse des dotations, passage en FPU, ...), certains projets pourront être conduits et d'autres pas selon nos capacités financières. Les échéances seront probablement repoussées et les projets conduits en plusieurs phases (sur plusieurs exercices).

A mi-parcours, il est prévu un point des projets des collectivités inscrits au contrat régional. Certains n'aboutiront pas, d'autres seront repoussés. Ainsi, selon les éventuels crédits ainsi libérés, de nouveaux projets pourraient être inscrits, ce qui avait été le cas des travaux d'isolation de l'école élémentaire sur le précédent contrat. La Commune qui n'avait pas inscrit de projet en 2007 à l'ébauche du contrat avait pu bénéficier à mi-parcours d'un important financement sur le volet énergie.

Eric TABARINO souhaite connaître le taux de subvention. Julie LECOMTE donne le montant de 20%.

Tri sélectif

Un questionnaire du SIRMATCOM est distribué à chaque élu. Il s'agit d'une enquête afin de connaître les habitudes et la connaissance des habitants sur les sujets du tri sélectif et de la taxe incitative de la collecte des déchets ménagers. Julie LECOMTE procède à la récupération des formulaires complétés.

Site internet

Julie LECOMTE tire un bilan des six premiers mois d'existence du site internet.

Environ 40 000 visites à ce jour. Au fil du temps, le site est de plus en plus fréquenté, ce qui renforce l'intérêt d'une mise à jour constante.

Elle rappelle la revue d'ensemble effectuée récemment par le groupe de travail pour les éventuelles modifications à apporter. Elle propose d'élargir cette consultation à l'ensemble des élus ainsi qu'aux agents et enfin aux administrés. A ce titre, elle pourrait assurer une permanence le samedi matin en Mairie.

Le Maire salue le premier travail d'Alexandre DAVAL sur l'ancien site, le travail de Julie LECOMTE et la qualité du site actuel.

Intranet

Julie LECOMTE présente une nouvelle fonctionnalité du site. Il s'agit d'un outil à destination des élus. Le document de présentation est distribué à chaque élu.

L'outil permet de fédérer les élus autour d'un calendrier commun avec les dates et lieux de différentes commissions, événements ou autres en y ajoutant les documents associés (notes de synthèse, comptes rendus, ...). Les fonctions annuaire et agenda seront également disponibles.

Le Maire souligne que ce sont des outils qui se développent naturellement. Parfois même, ils sont imposés à l'instar de la dématérialisation des actes dans la fonction publique. Toutefois, ces nouveaux outils doivent être développés à personnel constant. Ils ont d'ailleurs pour vocation en parallèle une simplification et une baisse de nos dépenses.

Nettoyage du cimetière de Montlouet

Eric TABARINO remercie les agents des espaces verts pour leur rapidité d'exécution suite à sa demande d'intervention.

Voitures brûlées

Adrienne PETIT a appris l'incendie de véhicules. Le Maire confirme que l'enquête est en cours. La Gendarmerie est venue récupérer les vidéos.

Bulletin municipal

Antony DOUEZY remercie les personnes qui ont participé à la distribution du bulletin.

Alexandre DAVAL constate l'effort de communication sur la tendance budgétaire et sur les difficultés rencontrées avec la Communauté de Communes.

Quelques dates

- Festivités du 12 juillet : retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- 14 juillet : rendez-vous à l'ancienne Mairie de Montlouet à 15h30.

Le Maire souhaite de bonnes vacances à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h30.

 Le Maire
Yves MARIE